

[Texte]

tee by three parties—a government party and two opposition parties.

Secondly is the reality of the numbers. The government far outweighs the combined opposition in terms of numbers. If we are to function as a democratic committee we must be assured that we have a voice, a single voice. Whether it is a Liberal voice or New Democratic Party voice, at any time we meet in terms of the active members of the committee I think we have a responsibility to ensure that there always be a member of the opposition.

It is all well and good to say that you are going to take evidence and we can read the evidence, but the evidence is based on the questions that are asked by all members of the committee. There are some very contentious matters within this bill, matters that have been accepted in principle by the government, which would suggest to me that the members of the government party in one form or another will be following that principle. If we do not have opposition members present to question the witnesses as regards that principle, we will not have a democratic opportunity to present the case.

Finally, whether this amendment passes or not, I can assure you there will be a New Democratic member at every committee meeting.

**Some hon. memrs:** Hear, hear!

**Mr. Angus:** From a point of principle, because we are into a new system, not including the Chairman there will be an active member of the committee... The principle of assuring that there is an opposition member present at any time the committee meets is a vital one, which we must establish not only within this legislative committee but every other one.

**The Chairman:** Thank you. The clerk has informed me that the precedent Mr. Angus cited is correct. There is a precedent to include in the motion for one opposition member to be present. Yes, Mr. Fraleigh?

• 1550

**Mr. Malone:** On a point of order, Mr. Chairman, I am sure what the clerk must have cited to you were precedents relating to standing committees. Legislative committees essentially are new. We are becoming our own precedents. It is up for the committee to determine and to ascertain what is the best and proper way for the hearing of evidence.

**The Chairman:** Are there any other comments or interventions?

**Mr. Fraleigh:** I have one to make to Mr. Angus. You know, Mr. Angus, I have some sympathy for your position, but I also have a question for you. On what basis do you guarantee that there will be a member of your party at every committee meeting? On whose authority do you guarantee that?

**Mr. Angus:** On mine, because I will be there or I will make sure somebody is there to replace me.

[Traduction]

la Chambre, trois partis au Comité, soit le parti gouvernemental et deux partis d'opposition.

Deuxièmement, il y a la question des nombres. Le parti gouvernemental dépasse de loin les partis d'opposition combinés en termes de nombre. Si nous voulons que notre Comité fonctionne de façon démocratique, nous devons être assurés que l'opinion de l'opposition est représentée. Qu'il s'agisse d'une voix libérale ou d'une voix du Nouveau parti démocratique, il est de notre responsabilité de veiller à ce que chaque fois que nous nous rencontrons en tant que membres du Comité, il y ait au moins un membre de l'opposition.

C'est très beau de dire que vous allez recueillir les témoignages et que nous pouvons les lire, mais ces témoignages sont basés sur les questions posées par tous les membres du Comité. Il y a des points très controversés dans ce projet de loi, des choses qui ont été acceptées en principe par le gouvernement, ce qui me porte à croire que les membres du parti gouvernemental suivront ce qui a été décidé en principe. S'il n'y a pas de membres de l'opposition présents pour questionner les témoins concernant ce principe, nous n'aurons pas eu démocratiquement notre chance de présenter notre point de vue.

Enfin, que cet amendement passe ou non, je peux vous assurer qu'il y aura un représentant du Nouveau parti démocratique à chaque réunion du Comité.

**Des voix:** Bravo! Bravo!

**M. Angus:** Sur le plan des principes, puisqu'il s'agit d'un nouveau système, je puis vous dire qu'il y aura un membre actif du Comité sans compter le président... Le principe d'insister pour qu'un membre de l'opposition soit présent chaque fois que le Comité se réunit est un principe vital, qui ne devrait pas s'appliquer seulement à ce Comité législatif mais à tous les autres comités.

**Le président:** Merci. Le greffier m'a informé que le précédent que M. Angus a invoqué est exact. Il y a un précédent à la proposition concernant la présence d'un membre de l'opposition. Oui, monsieur Fraleigh?

**M. Malone:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je suis certain que les précédents que le greffier vous a cités ont trait aux comités permanents. Les comités législatifs sont nouveaux. Nous créons nous-même nos précédents. C'est au Comité de déterminer quelle est la meilleure façon de faire concernant l'audition des témoignages et de voir à ce qu'elle soit respectée.

**Le président:** Y a-t-il d'autres commentaires ou interventions?

**M. Fraleigh:** J'ai une remarque à faire à M. Angus. Je comprends votre proposition, monsieur Angus, mais j'ai également une question à vous poser. Comment pouvez-vous garantir qu'il y aura toujours un membre de votre parti à chaque séance du Comité. Sur quoi vous basez-vous pour l'affirmer?

**M. Angus:** Sur moi-même, parce que j'y serai ou je m'assurerai que quelqu'un est là pour me remplacer.